

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 janvier 2010

**PROTECTION DES MISSIONS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL
IMPARTIES AUX SERVICES SOCIAUX - (n° 2149)**

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 4

présenté par
M. Gille-----
ARTICLE 2
Annexe 2

Au titre de l'annexe II, substituer aux mots :

« à l'article premier »,

les mots :

« au 1) de l'article 2 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Correction d'une erreur rédactionnelle.